

LES URSULINES DE QUEBEC

Les Ursulines de Québec ont célébré, la semaine dernière le 250^{ème} anniversaire de leur fondation. A cette occasion nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les renseignements suivants, publiés par la *Semaine Religieuse* de Québec.

« Le Couvent des Ursulines de Québec a été fondé, en 1639, par Madame de la Peltrie.

Les propriétés que possèdent les Dames religieuses Ursulines, sont les suivantes :

1^o Dans la ville : leur monastère, leur jardin, 17 maisons, 4 bureaux et un certain nombre de lots. Les maisons donnent 6,000 piastres de revenu annuel, et les lots rapportent 3,962 piastres. Mais il ne faut pas perdre de vue que la construction de ces maisons a nécessité la mise d'un capital assez considérable, dont l'intérêt doit être déduit des profits qu'elles donnent.

En dehors de la ville : le petit fief de Sainte-Anne et une terre de 8 arpents, située dans la seigneurie de Lauzon ; la seigneurie de Sainte-Croix ; enfin, un terrain de 40 arpents en superficie, sur lequel est bâti le village de Sainte-Angèle, et donné aux Ursulines par le gouvernement français.

A part cette dotation, elles n'ont jamais rien reçu des institutions civiles de notre pays.

Puisqu'on veut tout connaître aujourd'hui, et que trop de personnes sont sous l'impression que toute la richesse publique est entre les mains de nos communautés religieuses, voyons ce que rapportent ces dernières propriétés qui, du reste, sont en dehors de la ville.

Le fief de Sainte Anne rapporte quatre piastres par année, et la terre, située dans la même seigneurie, ne rapporte rien. Le terrain sur lequel est bâti le village de Sainte-Angèle donne aujourd'hui un revenu de 781 piastres. Jusqu'à ces années dernières, le revenu suffisait à peine pour payer les frais de l'agence. La seigneurie de Sainte-Croix donne 700 piastres.

Le montant annuel des taxes est de 1,220.50 piastres, en comprenant la taxe de l'eau qui est rendue au chiffre de 1,187.50.

Sur 9,962 piastres de revenu que donnent les propriétés de la ville, le montant payé pour taxes est donc de 1,220.50 piastres.